



PUBLIE LE 15 JUIL. 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217605401-20260625-115616-DE-1-1
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

26 / ROUEN SUR MER 2026 : CONVENTIONS DE MECENAT

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (absent de 15 h 41 à 16 h 40), Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée par Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 17 h 47), M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 21 h 35), Mme Fatima EL KHILI, M. Manuel LABBÉ (représenté par Mme Clémentine LE DUEY de 15 h 42 à 17 h 30 et après son départ de la séance à 18 h 26), Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT, M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZULI, Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Adjoints au Maire,

Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Zohra AMIMI après son départ de la séance à 18 h 06), M. Mohamed BERBRA (représenté par M. Kader CHEKHEMANI avant son arrivée en séance à 14 h 25), M. Yves SORET, M. Patrick LE BONNIEC (absent de 18 h 26 à 18 h 39), M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET jusqu'à son arrivée en séance à 14 h 13 et après son départ de la séance à 15 h 41), Mme Elise BOQUIÉ, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET entre 14 h 48 et 14 h 52 et après son départ de la séance à 16 h 59), Mme Benjamine DUCERF, M. Ludovic DELESQUE, M. Kalminthe GOMIS, M. Abdelkrim MARCHANI, Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 22 h 27), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVOY après son départ de la séance à 19 h 21), Mme Caroline MENDY, Mme Clémentine LE DUEY, Mme Agathe SAMSON (représentée par Mme Caroline MENDY de 19 h 10 à 19 h 34), M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX, Mme Hayet ZERGUI, M. Dimitri DENEUVE, M. Benoît ROUSSET, Mme Marine CARON, Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET (représentée par M. Maxime DA SILVA après son départ de la séance à 17 h 13), M. Pierre-Antoine SPRIMONT, M. Grégoire HOUDAN (jusqu'à son départ de la séance à 14 h 40), M. Bruno DEVAUX.

REPRESENTES : Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER (représentée par Mme Elizabeth LABAYE), Mme Françoise LESCONNIEC (représentée par M. Frédéric CHANU), M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE), Mme Kaltoum GACHI (représentée par M. Abdelkrim MARCHANI), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Pierre-Antoine SPRIMONT).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

26 / ROUEN SUR MER 2026 : CONVENTIONS DE MECENAT

MESDAMES, MESSIEURS,

Les rendez-vous événementiels de la Ville de Rouen adoptent un rythme saisonnier, notamment durant l'été avec l'opération « Rouen sur Mer » qui se déroulera du 3 juillet au 2 août 2026 entre le pont Guillaume le Conquérant et le pont Jeanne d'Arc sur les quais bas rive gauche.

Rouen sur Mer accueille chaque année près de 150.000 personnes. L'édition 2026 proposera, en plus de sa plage de sable fin, une large gamme d'animations parmi lesquelles deux parcours aventure, une plateforme aqua-ludique avec des jeux d'eau, des activités sportives, des ateliers créatifs et de bien-être et des jeux pour les enfants. Le tout sera ponctué par des temps forts comme des concerts, spectacles, banquets ou bals pour tous les âges. C'est une manifestation qui est totalement gratuite et accessible à tous.

Dans ce cadre, il est proposé de conclure avec différentes sociétés des partenariats sous forme de dons en nature, de soutiens financiers ou logistiques et de prise en charge d'animations. Ces partenariats prendront la forme de mécénats.

En contrepartie, la Ville de Rouen s'engage à mentionner les entreprises partenaires sur plusieurs supports de communication de l'événement. Conformément aux dispositions de la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, la communication autour du nom du mécène devra exclure tout message publicitaire.

Ainsi, des conventions de mécénat vont être établies entre la Ville de Rouen et des sociétés partenaires :

- l'A.D.E.P. (Agence de Développement de l'Emploi de Proximité), pour la mise à disposition de personnel pour l'accompagnement de personnes en situation de handicap, ou à mobilité réduite issues des établissements seniors de la Ville de Rouen, sur le site de « Rouen sur Mer »,
- INTERMARCHE EXPRESS VIEUX MARCHE, pour la fourniture de denrées alimentaires pour l'accueil des artistes et intervenants sur le site,

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer les conventions de mécénat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Hélène MICHOT, Adjointe,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
- La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,
- Le projet de convention de mécénat présent en annexe.

CONSIDERANT :

- Que, la Ville de Rouen souhaite proposer un programme d'animations et des rendez-vous événementiels dans le cadre de l'opération « Rouen sur Mer », qui se déroulera du 3 juillet au 2 août 2026 sur les quais bas rive gauche entre le pont Guillaume le Conquérant et le pont Jeanne d'Arc.
- Qu'il est nécessaire de rechercher des partenariats pour le bon déroulement de cette opération.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- autorise M. le Maire ou l'élue déléguée à signer les conventions de mécénat avec l'A.D.E.P. et Intermarché Express Vieux-Marché.

Après prise de parole de Mme MICHOT, M. DA SILVA, M. LABBE et M. TABACHI, la délibération est mise au vote à 18 h 03.

La délibération est adoptée
(50 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes,
groupe des élu.es communistes, groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants,
groupe Rouen Conquérante, l'union des droites
pour la République et du Rassemblement National)
(4 abstentions : groupe Rouen insoumise)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

